

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2013

Compte-rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 8 novembre 2013, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 15 novembre 2013 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Gilles SAUMET, Maire de la commune.

MMmes SAUMET (Maire) ROCHER, MERLE, MOREL, (adjoints), CHAPUIS, GAUBERT, CLEMENCON, BERRUERO, SERVEL, MABILLOT, REYMOND et MERLE.

Absents : M. OUILLON ayant donné procuration à Claude MABILLOT
M. BERARDIER ayant donné procuration à Gilles SAUMET
M. BUFFONI ayant donné procuration à Dominique REYMOND
M. SERODON ayant donné procuration à Véronique MERLE
Mme CACHARD ayant donné procuration à Annick BERRUERO
M. LIOGIER

Secrétaire de séance : M. MABILLOT Claude

Le compte-rendu du Conseil municipal du 3 octobre 2013 a été approuvé à l'unanimité.

1. AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

A) ATERRISSAGE ET BUDGET PREVISIONNELS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES HT	CA 2013 Prévisionnel	BP 2014
011 - Charges à caractère général	126 935,00	119 875
dont électricité	19 335,00	0
epteau	1 440,00	0
Sous traitance SELL	80 160,00	106 875
locations benne déc à mars+ droit de passage	2 700,00	0
entretien et réparation	22 000,00	12 000
autres (fournitures, assurance, marché, téléphone)	1 300,00	1 000
012 - Charges de personnel	9 000,00	0
remboursement salaire ST		
014 - Atténuation de produits	14 000,00	14 000
redevance pollution AE		
65 - Autres charges gestion courante	465,00	1 800
pertes sur créances irrécouvrables		
66 - Charges financières	20 000,00	20 000
intérêts		
70 - redevance pollution	13 645,00	13 700
redevance pollution AE		
022 - Dépenses imprévues	0,00	15 000
TOTAL DEPENSES REELLES	184 045,00	184 375
042 - Opérations d'ordre	181 425,00	181 425
dotation aux amortissements		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	181 425,00	181 425
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	365 470,00	365 800,00

RECETTES HT	CA 2013 Prévisionnel	BP 2014
70 - Vente produits	260 669,00	254 200,00
dont redevance assainissement	200 159,00	200 000
frais de branchement	21 095,00	15 000
redevance modernisation réseaux	13 270,00	13 300
contribution eaux pluviales	25 870,00	25 900
Subvention exploitation	275	0
TOTAL RECETTES REELLES	260 669,00	254 200,00
042 - Opérations d'ordre	113 911,00	113 911
dotation aux amortissements		
TOTAL RECETTES D'ORDRE	113 911,00	113 911
reprise du résultat 2012	80 857,00	89 967,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	455 437,00	458 078
RESULTAT	89 967,00	92 278

Le contexte :

- L'année 2013 devrait apporter au budget assainissement une réserve confortable (90 000 € environ).
- Il subsiste des incertitudes concernant la convention de rejets industriels de la salaison SOUCHON dont le coefficient n'a pas encore été validé (du coup application de l'ancien coefficient en attendant).

- On constate une diminution des quantités d'eau facturées, et cette tendance devrait se confirmer surtout pour les « gros consommateurs ».
 - 2013 a été une année d'observation pour le transfert de l'assainissement au SELL.
- Rappel des avantages de la tarification avec le SELL
Le SELL a pris le relais et le problème des boues de station ne se pose donc plus pour la commune
On a une diminution des frais fixes. De plus Ste Sigolène et peut-être St Just Malmont par la suite vont adhérer au SELL.
- Crise du pouvoir d'achat
 - 2014 : année électorale

Remarques :

Pascal Merle : si on n'augmente pas, quelles seront les conséquences sur 2014 → ca ne posera pas de problème pour le budget assainissement 2014 mais il faudra certainement prévoir une augmentation conséquente pour l'année suivante.

Robert : l'incertitude Souchon quant à la convention → la nouvelle convention devrait être signée dans les semaines à venir.

Robert : quant à une augmentation du prix je rappelle que 2014 est certes une année électorale, mais surtout qu'existe la crise du pouvoir d'achat.

Vote :

Rappel des tarifs 2013 pour les particuliers : fixe 35,70 €/ an et variable 0,91 €/ m³

Pour le prix de la redevance par m³ :

Vote : maintien : 7 augmentation du coût de la vie (1,8%) : 10 (soit 0,93 €/ m³)

Taxe annuelle :

Vote : maintien unanimité (soit 35,70 €/ an)

B) ATTERRISSAGE ET BUDGET PREVISIONNELS DU BUDGET EAU

DEPENSES HT	CA 2013 Prévisionnel	BP 2014
011 - Charges à caractère général	265 196,00	279 400
dont achats d'eau	157 835,00	168 000
fournitures d'entretien	6 365,00	6 400
Sous traitance SELL	65 824,00	66 000
contribution SIPEP	27 230,00	30 000
fond de péréquation 2012	3 842,00	4 000
autres (électricité, analyses, assurance, marché, téléphone)	4 100,00	5 000
012 - Charges de personnel	2 000,00	3 000
remboursement salaire ST		
014 - Atténuation de produits	32 665,00	32 000
redevance pollution AE		
65 - Autres charges gestion courante	1 045,00	1 200
pertes sur créances irrécouvrables		
66 - Charges financières	3 945,00	20 000
intérêts		
022 - Dépenses imprévues	0,00	10 000
TOTAL DEPENSES REELLES	304 851,00	345 600
042 - Opérations d'ordre	55 810,00	55 810
dotation aux amortissements		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	55 810,00	55 810
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	360 661,00	401 410,00

RECETTES HT	CA 2013 Prévisionnel	BP 2014
70 - Vente produits	340 670,00	350 000
dont ventes d'eau	239 000,00	250 000
redevance pollution	32 150,00	34 000
taxe et redevance	69 170,00	66 000
Subvention exploitation	350	0
Autres Produits	130,00	0
régularisation		
TOTAL RECETTES REELLES	340 800,00	350 000
042 - Opérations d'ordre	27 785,00	27 785
dotation aux amortissements		
TOTAL RECETTES D'ORDRE	27 785,00	27 785
reprise du résultat 2012	58 300,00	66 224,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	426 885,00	444 009
RESULTAT	66 224,00	42 599

Le contexte :

- On constate une stagnation des volumes, et cette tendance devrait se confirmer surtout pour les « gros consommateurs ».
 - rattrapage nécessaire des gros volumes, dans la même logique que l'année dernière
 - 2014 sera impacté par les intérêts du prêt du réservoir d'eau (20 000 € / an)
- Mais on n'amortira pas tout de suite.
- Crise du pouvoir d'achat
 - 2014 : année électorale

Remarques :

Pascal Merle : *augmenter le prix des gros consommateurs peut pénaliser certaines entreprises ou agriculteurs qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser l'eau du réseau.*

Bruno Gaubert: *ils n'ont pas le choix ni pour la production ni pour le nettoyage.*

Chacun diminue sa consommation donc à terme il faudra jouer davantage sur les coûts fixes → Le règlement prévoit une limite pour les parts fixe (maximum de 40% de la facture totale).

Pourquoi ne pas créer un palier intermédiaire ? → on peut envisager une tranche à 1000m³ ?

Le Maire informe que l'eau qui vient des sources du Meygal est de bonne qualité à la consommation mais qu'elle est dure. Une unité de déminéralisation sera sans doute à prévoir, mais cela renchérra l'eau de source.

Vote :

Rappel des tarifs 2013 pour les particuliers : part fixe 61,20 € variable 1,03 € ou 0,90 € selon les quantités

Pour le prix de la redevance par m³ :

Vote : < 200 m³ : **augmentation du coût de la vie (1,8%) (soit 1,05 €/ m³)**
> 200 m³ : **+3 % (soit 0,93 €/m³)**

16 voix pour et 1 abstention

Taxe annuelle :

Vote : maintien unanimité (soit 61,20 €/ an)

C) LES FRAIS DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Rappel des tarifs

Les tarifs n'ont pas été changés depuis plusieurs années. L'idée serait d'augmenter dans un esprit d'équité par rapport aux usagers soumis au Spanc. Néanmoins cette mesure a un impact très limité sur les recettes de la commune

Vote

Augmentation de 5% : 14 voix pour et 3 contre

Nouveau tarifs

Assainissement eaux usées : 1 370 € HT (au lieu de 1 305 € HT)

Assainissement eaux pluviales : 987 € HT (au lieu de 940 € HT)

Assainissement double : 1 963 € HT (au lieu de 1 870 € HT)

Les branchements de particuliers lors des travaux d'assainissement dans un village pourrait être facturés à hauteur du coût réel des travaux, diminué des subventions et augmenté de 10%. Pour les maisons arrivées après l'assainissement, la commune pourrait demander un droit de branchement à hauteur de 80% du coût d'un assainissement individuel.

La commune est loin d'appliquer ces tarifs et préfère harmoniser les tarifs pour tout le monde.

D) INDEMNITE POUR LE PASSAGE DE SERVITUDE EN TERRAIN PRIVE

- Pour les canalisations : 5 € le mètre linéaire avec un minimum de 150 €
- Pour les regards : 100 € le regard

Vote : maintien unanimité

REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des difficultés, en début d'année, pour engager ou mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif et sollicite une autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, déductions faites des dépenses relatives au remboursement de la dette. Les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation devront être obligatoirement repris au budget primitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2014, ceci dans la limite prévue par la réglementation.

BUDGETS- DECISIONS MODIFICATIVES

- BUDGET EAU

Compte tenu du déblocage du prêt de 405 000 € en juillet dernier, les ICNE de l'année 2013 s'élèvent à 9 574 €.

Les crédits sont insuffisants au chapitre 66 (charges financières).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

611122/66 ICNE : + 4500 €

022 Dépenses imprévues : - 4 500 €

- BUDGET ASSAINISSEMENT

La participation de la commune au SELL s'élève à 26 718,50 € par trimestre. Soit pour les 3 trimestres de l'année 2013, une dépense de 80 155,50 €

Vu les dépenses déjà réalisés (année charnière), les crédits sont insuffisants au chapitre 11 (charges à caractère général).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

611/011 Sous traitance générale :	+ 50 000 €
621/012 Charge de personnel	- 27 000 €
658/65 Charges diverses :	- 23 000 €

- BUDGET POLE SANTE

Les acquisitions du plateau, de la bande de terrain et des parkings, ont été réglées en 2012 et 2013.

L'un des Notaire vient de faire passer le montant de ses honoraires. Les crédits sont insuffisants au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2112/21 : terrains de voirie	+ 900 €
2031/20 : frais d'étude	- 900 €

- BUDGET COMMUNAL

Intégration des écritures concernant la procédure d'expropriation de la rue Roger OUDIN

Les crédits sont insuffisants au chapitre 041 (opération d'ordre).

INVESTISSEMENT

DEPENSES

2315/041 Dotations aux amortissements	+ 3050 €
---------------------------------------	----------

RECETTES

2031/041 Dotations aux amortissements	+ 3050 €
---------------------------------------	----------

Décisions modificatives approuvées à l'unanimité.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la circulaire du 21 janvier 2013 du Ministère de l'Intérieur, décidant pour l'année 2013 de maintenir au même taux l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, fixant ainsi le plafond indemnitaire applicable à :

- 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire rappelle que ces sommes constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible aux Conseils Municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer au curé pour l'année 2013 la somme de 330 € (imputation au compte 6282).

SATEA – ANNEXE A LA CONVENTION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°81-2009 :

- confiant la mission d'assistance technique au SATEA (Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement).
- Approuvant la convention et ses annexes correspondantes à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 5 ans.

La participation des communes est fixée à 0,37 € par habitant (0,36 € en 2012), avec pour référence la population DGF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation de la commune pour la réalisation de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, pour l'année 2013 à 967,18 € (au lieu de 921,96 € en 2012).
- Autorise le Maire à signer l'annexe financière correspondant.

CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE(CEE)

La mise en place des CEE a pour objectif de favoriser les économies d'énergie par le biais des vendeurs d'énergie.

Les vendeurs d'électricité, de gaz naturel, de chaleur, de GPL, de fioul et de carburants doivent obtenir ces certificats pour justifier de leurs actions économes en énergie. L'Etat a fixé un objectif d'économie de 345 TWH.

Si le fournisseur d'énergie n'a pas obtenu assez de certificats, il doit s'acquitter une pénalité de 0,02 €/KWh cumac non réalisé ou il peut en acheter à une autre personne morale qui a réalisé des économies d'énergie et ainsi valider des CEE.

Le CAUE propose de mutualiser les CEE dans tout le département en récupérant les CEE de chaque commune ; afin de les revendre aux fournisseurs d'énergie.

Le CAUE reversera à la collectivité : entre 55% et 60% du produit de la vente des CEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer une convention avec le département afin de lui rétrocéder les CEE qu'elle aura obtenu.

2. VOIRIE TRAVAUX URBANISME

MARCHE PUBLIC – LOTISSEMENT - ATTRIBUTION

Le Maire rappelle les travaux d'aménagement du Lotissement Sabot 5 estimés à 213 173 € HT comme suit

Lot 1 Terrassement : 124 943 € HT

Lot 2 espaces verts : 88 230 € HT

Le marché « Viabilisation du Lotissement Sabot 5 » - a été lancé le 9 octobre dernier selon la procédure adaptée.

Ont répondu les entreprises Rouchon, Celle, Ruel, SDRTP, Paulet, Eurovia et Eiffage. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats d'appel d'offres au vu des critères d'attribution émis (70% prix et 30 % mémoire technique).

Lot 1 : 1) Ruel pour 102 523,50 € HT 2) Rouchon pour 110 223 € HT

Lot 2 : 1) Paulet pour 69 371,50 € HT (prix actualisable) - il va nous adresser une nouvelle offre à prix fermes
2) Eurovia pour 77 996 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- attribue le marché à RUEL et PAULET, sous réserve de vérification des offres.
- autorise le Maire à signer le marché correspondant.

MARCHE PUBLIC – ANTENNE ASSAINISSEMENT SECTEUR SABOT - ATTRIBUTION

Le Maire rappelle la délibération du 6 septembre dernier approuvant les travaux de création d'une antenne d'assainissement dans le secteur de Sabot estimés à 88 800 € HT et autorisant le lancement d'un marché en procédure adaptée.

Le marché correspondant a été lancé le 9 octobre dernier selon la procédure adaptée.

Ont répondu les entreprises Celle, Ruel, SDRTP et Cégelec. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats d'appel d'offres au vu des critères d'attribution émis (70% prix et 30 % mémoire technique).

1) Ruel : 66 474,50 € HT 2) CELLE : 100 415,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- attribue le marché à Ruel, sous réserve de vérification des offres.
- autorise le Maire à signer le marché correspondant.

FONDS DE CONCOURS FAMILLE – REFECTION DU SOL DE LA CRECHE

Véronique MERLE rappelle que le sol de la crèche dans la salle de sieste et le couloir a été changé pour un montant de 5 196,52 € HT soit 6215,04 € TTC. La commune peut prétendre à un fonds de concours Famille par le biais de la Communauté de Communes des Sucs pour les dépenses liées aux travaux d'investissement des bâtiments à hauteur de 30% soit à 1 559 €.

Approuvé à l'unanimité.

VOIRIE COMMUNALE – INTERGRATION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE DE LA ZA BOUILLOU

La communauté de communes des Sucs propose à la commune l'intégration de la voirie communautaire de la ZA BOUILLOU dans la voirie communale. En effet, seule la commune a pouvoir de police sur les voiries. Par ailleurs, elle pourrait ainsi bénéficier de la DGF sur cette nouvelle voirie.

La communauté de communes des suc s continuera d'assumer financièrement l'entretien des voiries.

Approuvé à l'unanimité.

3. AFFAIRES FONCIERES

RENOUVELLEMENT COT 39 RUE NATIONALE

Monsieur le Maire rappelle la location à M. BLEU Raphaël du rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis 39 rue Nationale depuis le 01/01/2007.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte de renouveler ce contrat d'occupation temporaire, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de un an.
- fixe le montant de la location mensuelle à 220 €
- autorise le Maire à signer le contrat d'occupation temporaire correspondant.

TERRAINS DE LA MARCHÉ – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

La commune a signé un compromis de vente pour l'acquisition des terrains MERLE à la marche. En attendant la construction du pôle scolaire le Maire propose de signer une convention d'occupation temporaire avec l'exploitant pour le stockage des bâtiments ayant vocation à être remontés ailleurs et le stockage des fourrages :

- jusqu'au 15 avril 2014
- à titre gracieux
- en contrepartie de l'entretien du terrain (particulièrement au niveau du talweg)

Approuvé à l'unanimité

APPARTEMENT DE MAURBOURG - LOCATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

- Que les travaux de rénovation de l'appartement de Maubourg sont terminés
- D'un couple de jeunes candidats pour louer l'assemblée de Maubourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte de donner en location cet appartement à Melle MERLE et M. MONGLON, aux conditions suivantes → la location prend effet au 1er janvier 2014 est consentie pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du délai de prévenance prévu dans le bail,
- Fixe le montant de la location mensuelle de cet appartement à 370 € révisable chaque année en fonction des variations de l'indice du coût de la construction et à régler d'avance.
- autorise le Maire à signer un bail correspondant.
- dit que les locataires devront régler à la Trésorerie de MONISTROL SUR LOIRE une caution de 370 € dès signature du bail.

ACQUISITIONS ET VENTES DIVERSES

- RUE ROGER OUDIN – PARCELLE BM 67

Le Maire rappelle la délibération du 13 mai 2011 autorisant la négociation de cette parcelle. La négociation a aboutie avec le propriétaire à 32 000 €. Aucun acte de vente n'a pu être signé compte tenu de la présence d'une double chaîne nécessitant l'intervention d'un Notaire.

Par mesure de précaution, cette parcelle a été intégrée dans la DUP rue Roger Oudin.

Le Maire propose de l'autoriser à signer cette acquisition à l'amiable pour 32 000 € si le problème de double chaîne est résolu avant la fin de la procédure d'expropriation.

Approuvé à l'unanimité.

- MAISON LIOGIER – PARCELLE BM 309

Le Maire rappelle l'opportunité pour la commune d'acheter la maison de François LIOGIER (décédé) rue de l'école pour la création d'un parking.

- parcelle cadastrée BM 309 d'une contenance de 70 m²
- classée en zone Ua du PLU en vigueur

En effet, la démolition de cette maison est prévue de longue date et permettrait l'agrandissement du parking de l'école, devenu trop petit.

Cette parcelle fait d'ailleurs l'objet d'un emplacement réservé au PLU pour l'aménagement d'un espace public. Les services de France Domaine ont évalué la maison à 90 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de la négocier à partir de 40 000 €.
- autorise le Maire à signer tout document en cas de négociation aboutie.

- ELARGISSEMENT CHEMIN DES PLATOUS – BP 59, 61 et 62

La commune envisage l'acquisition d'une partie des terrains ci-dessous, pour la création d'une voie de circulation et l'élargissement du chemin des platous :

- parcelle cadastrée BP 59, d'une surface totale de 3 825 m² et appartenant à Mme TITAUT Noëlle
 - parcelle cadastrée BP 61, d'une surface totale de 2 187 m² et appartenant à M. BERTHOLET Christian
 - parcelle cadastrée BP 62, d'une surface totale de 5 721 m² et appartenant à Mme OUILLOIN Marie Rose
- sur une bande maximum de 10 mètres de large
 - situées au lieu Lou Garêt à proximité du Château d'eau.
 - classée en zone A du PLU en vigueur et correspondant à l'emplacement réservé n°22.

Les services de France Domaine ont évalué les parcelles à 5 €/m². Le Maire propose de se servir de cette pour négocier avec les propriétaires.

Accepté à l'unanimité.

- VENTE - MAISON GUILLOT

La commune est propriétaire d'une maison avec terrain qu'elle essaye de vendre depuis plusieurs années, en vain.

Les services de France domaine ont évalué ce tènement à plusieurs reprises comme suit :

- en 2010 (réf 386/2010) avec des dépendances de 11 a 51 ca : 110 000 €
- en 2012 (réf 2012-211 V0379) avec des dépendances de 500 m² : 140 000 €

N'arrivant pas à vendre cette maison, le Maire a sollicité un agent immobilier qui a estimé la maison à un prix entre 110 000 € et 120 000 € Une réactualisation de l'estimation a été demandée avec un terrain de 320 m² à 350 m² environ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer un mandat et/ou la vente selon de l'évaluation de l'agence immobilière en tenant compte de la réactualisation de France domaine (car la commune n'a pas le droit de vendre à un montant inférieur sauf marge 10%)

- VENTE – TERRAINS A L'OPAC

Le Maire propose au Conseil Municipal de laisser porter le lotissement de Champet par l'OPAC. En effet, ce serait l'opportunité de créer du logement social (uniquement de l'accession à la propriété) et ce serait une bonne valorisation du patrimoine (dans le but de financer les acquisitions MERLE).

Une estimation des domaines a été demandée mais le Maire propose déjà de négocier avec l'OPAC la vente de 5 000 m² de terrain entre 30 € et 40 €/m².

Accepté à l'unanimité pour entamer la négociation.

TRANSFERT A LA COMMUNE DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT

L'Etat propose à la commune de lui rétrocéder les 2 parcelles son domaine privé permettant la desserte de la maison de Monsieur DUBOIS Joseph, la Maison blanche.

Cette rétrocession serait effectuée à titre onéreux pour un montant de 6 872 €, compensant ainsi la somme que la commune a été condamnée à verser au titre des travaux sur le ruisseau des Chabanneries. En aucun cas cette somme ne sera affectée à l'entretien ou la remise en état de la voie de desserte.

Accepté à l'unanimité.

4. PERSONNEL COMMUNAL

SERVICES TECHNIQUES – BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'abattage d'arbres sont envisagés pour permettre le passage des canalisations dans le cadre du marché de création d'une antenne assainissement à Sabot.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de recruter un agent pour une durée de 6 mois au titre d'un besoin saisonnier (20h) à compter du 1^{er} décembre 2013 pour réaliser ces travaux.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de grade d'un agent des services techniques au titre de la promotion interne.

AGENTS TITULAIRES GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EN MOINS	EN PLUS
FILIERE TECHNIQUE			
. Agent de maîtrise	C		1 poste à temps complet
. Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1 poste à temps complet	

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer l'arrêté correspondant.
- approuve la modification partielle du tableau des effectifs

5. QUESTIONS DIVERSES

COUT DES LITIGES DE CERTAINS ADMINISTRES

Certains élus avaient émis le souhait de connaître le coût entraîné par les litiges avec certains administrés.

Au total depuis 2002, le coût des litiges s'élève à 51 000€ de frais - hors temps passé par les services administratifs.

Cela ne remet pas en cause le droit des administrés de défendre leurs intérêts.

PROBLEMATIQUE DU GYMNASE

Lecture de la lettre de Rémi OUILLON, Président du Basket.

Les associations utilisatrices du gymnase soulèvent la problématique de sa non-conformité et des travaux à envisager d'ici 2015 au vu des homologations.

Remarques :

Gilles Saumet : - parfois les homologations sont créées puis abandonnées quelques années après. Il est donc urgent d'attendre (ex vestiaires du foot des Chabanneries)

- on attend une subvention de 410 000 € compte tenu du doublement de la ligne haute tension. Cette enveloppe donnera à la prochaine mandature une marge de manœuvre importante pour porter des projets de grande ampleur.

- on peut envisager d'utiliser le gymnase d'Yssingaux (Pierre Morel signale que cette option a déjà été utilisée dans le passé)

Bruno Gaubert : il faut savoir qu'on peut avoir des dérogations pendant quelques saisons et puis le niveau des équipes est variable

Quand on optera pour un gymnase il faudra avoir une optique omnisport. En période hivernale le gymnase est utilisé 45h par semaine, pour 3 associations et les écoles, avec toutes les difficultés que ça peut engendrer (partage, entretien...)

Gilles Saumet: Rien n'avait été envisagé sous cette mandature, cependant le terrain mitoyen a été acheté dans cette optique.

INVITATIONS :

Amicale des Sapeurs Pompiers le 14 décembre à l'occasion de la Sainte Barbe

Comité des fêtes : 17 nov à la salle des fêtes pour l'ouverture du marché de Noël

TOUR DE TABLE (non exhaustif)

Pierre Morel :

- 10h-12h permanence pour la distribution de seaux pour la collecte verre aux ST.

13 seaux ont été commandés pour la SDF (ce sera marqué sur la convention) plus quelques-uns pour le foot et le basket.

- Les astreintes ont commencé aujourd'hui jour de neige !

Bruno Gaubert :

- Robert avait raison, il y a du trafic sur le parking du stade Marcel Ouillon. Les vestiaires des 2 stades ont été vandalisés.

- Calendrier de la commune : le 14 juillet sera organisé par l'ASSM et il serait souhaitable de relancer le feu d'artifice → Janine va y travailler.

Robert : point sur la Maison de retraite : le Maire fait part du départ du directeur et des difficultés de gestion des résidents causées notamment par l'augmentation du GIR (taux de dépendance) et cela à personnel constant.

Annick s'alarme d'un manque d'hygiène des personnes → A raison selon Claude, mais on ne peut pas simultanément faire des économies budgétaires en personnel (valable toutes collectivités confondues) et améliorer les prestations. L'optimisation des tâches ne fait pas tout.

Gilles rappelle que la construction d'un nouvel établissement n'a pas été validée et qu'il faudra se contenter d'une restructuration fut-elle gênante pour les occupants et le personnel. Enfin ne pas oublier qu'on paye encore pour la construction initiale et les réaménagements qui ont suivi. Enfin, tous travaux entraîneront une augmentation importante du coût journalier et peut être la désertification de la maison de retraite.

Fin du conseil 22h50